



N° 183 /CD/2020

Le Président

Tevaitoa, le **19 OCT. 2020**

À

Monsieur Tearii ALPHA

Ministre de l'économie verte, et du domaine, en charge des mines et de la recherche (MED)

Objet : Demande de prolongation de l'affectation de la parcelle NX1 (environ 27,8 ha) de la commune de Taputapuatea située en bordure Est de la route traversière de Faaroa, PK 2

Réf. : Arrêté n° 0908/CM du 8 juillet 2016 portant affectation de la parcelle dépendant du domaine Faaroa, cadastrée commune de Taputapuatea, commune associée de Avera, section NX n° 1, au profit de la communauté de communes Hava'i

Arrêté n° 2140 CM du 17 novembre 2017 portant modification de l'arrêté n° 0908/CM du 8 juillet 2016 portant affectation de la parcelle dépendant du domaine Faaroa, cadastrée commune de Taputapuatea, commune associée de Avera, section NX n° 1, au profit de la communauté de communes Hava'i

Monsieur le Ministre,

La communauté de communes Hava'i a validé son plan de gestion des déchets le 25 juillet 2017 et réitère ainsi sa volonté de s'orienter vers un procédé de traitement des déchets moderne et durable en surplus du procédé classique d'enfouissement.

Ainsi, c'est la raison pour laquelle je sollicite de votre haute bienveillance la modification de l'arrêté sus-référencé de telle sorte que l'affectation de la parcelle visée en objet ne soit pas rendue caduque.

L'arrêté sus-référencé peut être modifié comme suit :

AU LIEU DE LIRE

Article 2. - Cette affectation est destinée à la mise en place de divers procédés de traitement des déchets des ménages et assimilés réglementairement autorisés. Ce projet devra être réalisé dans un délai de **cinq** ans sous peine de caducité de la présente affectation.

LIRE

Article 2. - Cette affectation est destinée à la mise en place de divers procédés de traitement des déchets des ménages et assimilés réglementairement autorisés. Ce projet devra être réalisé dans un délai de **dix** ans sous peine de caducité de la présente affectation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,

M. Cyril TETUANUI



Copie(s) :
Chrono 1
PR 1
DIREN 1